



Mariage et contrat de séparation avec société d'acquêts

Par **jobrider**, le **12/03/2017** à **22:50**

Bonjour,

étant propriétaire d'un appartement, je vais me marier et j'aimerais savoir comment ma future pourra devenir propriétaire avec moi.

On m'a parlé de :

-faire un contrat de mariage en communauté ou contrat de séparation avec société d'acquêts et apporter le bien à la communauté ou à la société d'acquêts.

-Faire une donation à votre épouse après le mariage.

Qu'est ce que vous en pensez? Quels seraient les coûts de cette opération?

Merci pour vos commentaires

Par **Tisuisse**, le **13/03/2017** à **07:17**

Bonjour,

C'est simple, votre future épouse, si elle veut être propriétaire à 50 %, doit vous racheter les 50 % de la maison. Voyez votre notaire.

Par **jobrider**, le **13/03/2017** à **08:08**

Ok, comme c'est un crédit (2 ans d'ancienneté) elle doit racheter 50% du crédit en fait ont voit ça avec un notaire et pas spécialement avec la banque ?
Merci !

Par **Tisuisse**, le **13/03/2017** à **08:14**

Non, elle doit racheter 50 % de la valeur de la maison, à dire d'expert, au jour de la transaction, et donc l'acte de mutation de propriété ne peut être fait que par un notaire.

Par **jobrider**, le **13/03/2017** à **22:51**

Merci pour votre réponse,
mais je pense que je vais faire un mariage avec une société d'acquêt, ça coutera combien ?

Par **Tisuisse**, le **14/03/2017** à **06:46**

Votre maison est un bien qui vous est propre, elle n'entre pas dans la communauté. Voyez votre notaire qui vous en dira plus.